

## PRATIQUE DE LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE ET ASPECTS JURIDIQUES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA053	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1342,00 €

### LIEUX ET DATES :

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Présenter à l'entreprise une couverture assurantielle complémentaire pour ses salariés et les modalités de mise en place
- Expliciter les garanties des contrats
- Régler les prestations des contrats de prévoyance collective

### **Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)**  
**[ici >>](#)**

### POINTS FORTS

**Modalités pédagogiques :**

**Validation des principes clés liés à la pratique commerciale et à la gestion des contrats de prévoyance collective.**

**Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel des assurances collectives, formateur expert de l'IFPASS.**

**PROGRAMME****A. Mise en place des régimes collectifs**

1. Obligations conventionnelles de l'entreprise et accords d'entreprise
2. Accord référendaire
3. Décision unilatérale de l'employeur
4. Modification et dénonciation du régime

**B. Conséquences des dispositions des lois Evin et Veil**

1. Incidences à la souscription
2. Couvertures des engagements de longue durée
3. Maintien des prestations en cas de résiliation et de changement d'organisme assureur
4. Jurisprudence : analyses et commentaires

**C. Règles d'installation des régimes collectifs**

1. Période de carence
2. Dispense d'adhésion
3. Périodicité de la révision
4. Notions de collèges objectifs

**D. Gestion des clauses de recommandation**

1. Critères de contrat responsable
2. Principe du degré élevé de solidarité
3. Critères du panier de soin minimal

**E. Règlements des prestations**

1. Garanties
2. Prescription
3. Clause bénéficiaire
4. Portabilité

**F. Régime fiscal et social des cotisations**

1. Audit social et conséquences du dépassement des limites de versement
2. Audit fiscal et conséquences du dépassement des limites de versement

**Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

**Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

**PUBLIC**

Chargés de clientèle  
Agents généraux  
Courtiers  
Inspecteurs  
Gestionnaires de contrats

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :  
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

**AA140**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1342,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 25/11/2024 à 17:56